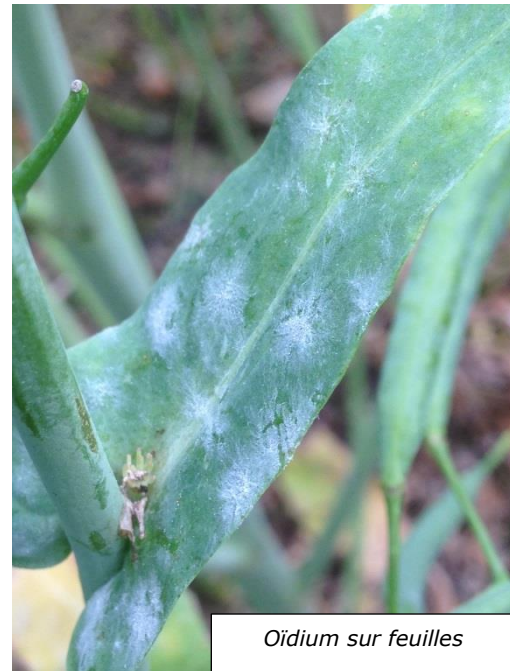


COLZA D'HIVER

* **Maladie** : de l'oïdium sur feuilles est observé dans deux parcelles de DK Expansion, à Nance et Aux Hays. Voir photo.



* **Pucerons cendrés** : sans véritable explication, on les observe en bordure dans les deux parcelles du Val d'Amour, Vaudrey et Germigney.

BLE D'HIVER

* **Stade** : floraison.

* **Maladies** : Malgré les quelques millimètres de pluie de la semaine dernière, la septoriose progresse lentement. Les deux dernières feuilles sont généralement indemnes pour les variétés peu sensibles dans les témoins non traités. Les rouilles, brune ou jaune sont généralement observées sur les trois dernières feuilles en présence de variétés sensibles. Compte tenu du stade des blés et de la météo, la protection fongicide des blés ne présente plus d'intérêt.

Lieu	Date de semis	Variété	Stade	Septoriose sur feuille en %			Rouille jaune sur feuille en %		
				F1	F2	F3	F1	F2	F3
Saint-Lothain	28/09	Laurier	Floraison	0	10	60	50	60	60
Saint-Aubin	11/10	Syllon	Floraison	0	0	10	0	0	0
Saint-Aubin	11/10	LG Armstrong	Floraison	0	8	20	0	0	0
Saint-Aubin	11/10	LG Absalon	Floraison	0	0	50	0	0	0
Saint-Aubin	11/10	Rubisko	Floraison	60	40	60	0	0	0
Chamblay	27/10	LG Armstrong	Floraison	0	0	15	0	0	0
Beaufort	05/11	Ionesco	Floraison	20	70	80	70	60	30

* **Pucerons/Lémas** : leur présence sur épis est observée dans la totalité des parcelles suivies dans le Jura. 10 à 35 % des épis sont porteurs de pucerons. On considère qu'il y'a risque dès lors qu'un épi sur deux est porteur d'au moins un puceron. Aucune parcelle n'atteint le seuil de nuisibilité mais il faut être très vigilant. Nous sommes dans la phase sensible, soit épiaison-grain laiteux. Il faut donc surveiller plusieurs fois par semaine pour analyser l'évolution des populations mais aussi les effets de la faune auxiliaire avant toute décision. Les produits insecticides autorisés sont nombreux : Cythrine L 0.25 l/ha, Cythrine Max 0.05 l/ha, Decis Protech 0.42 l/ha, Fastac 0.3 l/ha, Fury 10 EW 0.15 l/ha, Karate Zeon 0.0625 l/ha, Mavrik flo 0.15 l/ha, Mageos MD0.1 l/ha, Karate K 1 l/ha...On peut aussi observer la présence de lémas.

ORGE DE PRINTEMPS

* **Stade** : épiaison pour les semis de la dernière quinzaine de février.

* **Maladies** : même si la ramulariose fait son apparition à Chissey sur Loue sur F2 et F3, l'état sanitaire est plus que correct cette année. Compte tenu du stade des cultures, la protection fongicide doit être terminée.

TOURNESOL

* **Stade** : 10 à 14 feuilles pour des semis de fin mars début avril. Le stade bouton étoilé est proche pour les parcelles les plus précoces.

* **Pucerons** : dans les 2 parcelles suivies dans le Jura (Germigney et Petit-Noir), la présence de puceron vert est en forte régression. Si les pucerons colonisent tous les pieds, le nombre de pucerons par plante est en régression contrairement aux coccinelles dont les larves sont visibles. Le % de pieds fortement crispés reste stable et bien inférieur au seuil de traitement. La fin de la période de sensibilité est proche, il ne devrait pas y avoir de traitement insecticide cette année.

Lieu	Germigney				Petit-Noir			
Date	13/05	20/05	27/05	3/06	13/05	20/05	27/05	3/06
% de pieds porteurs	10	33	80	100	20	80	90	100
Nbr de pucerons vert par plante	< à 1	< à 1	6	5	< à 1	9	14	5.5
% de pieds avec forte crispation	0	0	0	< à 1%	0	0	2	2
Coccinelle	Absente	Absente	Absente	Présente	Absente	Présente	Présente	Présente

Rappel du seuil de nuisibilité (anciennement SRPV).

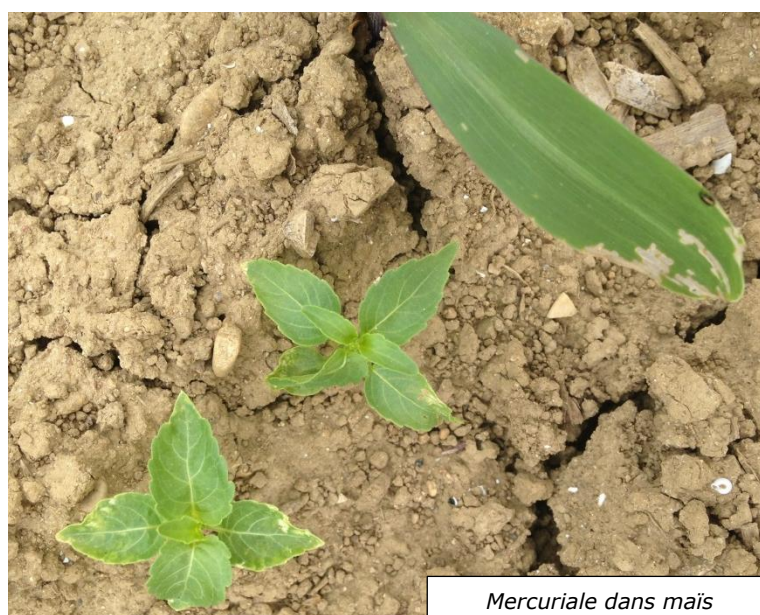
- avant 5 feuilles : si 30 à 50 pucerons et plus en moyenne par plante.
- de 5 feuilles à bouton étoilé : si 50 à 100 pucerons et plus en moyenne par plante.

Rappel du seuil de nuisibilité (Terres Inovia/BSV).

- Si plus de 10 % des plantes marquées par avec de forts signes de crispations.

MAÏS

* **Stade** : 5 à 9 feuilles pour les semis d'avril, 5 feuilles et moins pour les semis de mai.



Mercuriale dans maïs

* **Ravageurs** : les dégâts semblent plus nombreux que les années précédentes et entraînent parfois des ressemis. Taupins et corvidés sont le plus souvent mentionnés. Concernant les corvidés, il est important de signaler les dégâts subis dans les cultures afin d'estimer au mieux leur nuisibilité. Dans le département du Jura, la FDSEA propose aux agriculteurs concernés de faire une simple déclaration en remplissant et en leur retournant un bulletin (voir Jura Agricole du 31 mai page 19).

* **Fertilisation azotée** :

A partir du stade 6 feuilles, le solde azoté doit être envisagé. Les parcelles les plus en avance sont actuellement au stade 5 feuilles.

Les différents essais réalisés par la Chambre d'Agriculture du Jura et des GVA de la Plaine dans les années 2000 et confirmés par ceux de 2014-2015, permettent de conseiller les quantités maximales suivantes :

Terre blanche Finage irriguée	180 kg/ha ou unités d'azote/ha
Terre noire ou grise Finage irriguée ou non	160 kg/ha ou unités d'azote/ha
Terre blanche Bresse non irriguée	150 kg/ha ou unités d'azote/ha
Terre de vallée du Doubs	120 kg/ha ou unités d'azote/ha
Terre profonde (> 35cm) Plaine Doloise	140 kg/ha ou unités d'azote/ha
Parcelle de maïs précédée de 25 t de fumier et plus	100 kg/ha ou unités d'azote/ha

Ces quantités optimales 8 à 9 années sur 10 peuvent-être majorées au maximum de 10 à 20 kg/ha par souci de sécurité, sous réserve d'un prix de maïs « rentable » pour l'agriculteur.

SOJA

* **Stade** : majorité de parcelles avec première feuille trifoliée.

* **Désherbage** : la première feuille trifoliée est présente sur les sojas les plus précoces. Les désherbages de post-levée ont débuté notamment avec des applications fractionnées de Pulsar associé ou non au Basagran SG/Adagio SG généralement plus efficaces que des applications uniques. Cette association est recommandée notamment en présence de laiteron, séneçon et matricaire. Cependant, attention à l'utilisation de la « *bentazone* », cette substance active peut poser des problèmes dans certain captage au point d'être interdite d'emploi.

Liseron après application Pulsar+ Basagran



Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant.